

LIGUE DE HAND BALL DES HAUTS-DE-FRANCE

1

Eviter les défaillances financières des clubs

Rédacteur Jean-Bernard Cailleau 2026

LA MÉTHODE

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

° **Des membres permanents** : Céline Olivier, Sophie Palisse, Laurent Despres, Aurélien Cailleau, David Labossière, Eddy Lefebvre, Hervé Rifflart, Sabrina Lucania, Philippe Maddalon, Marc Lefebvre, Jean-Bernard Cailleau

° **Des personnes associées** : Mickaël Duhamelle, Clément Rollet, Dimitri Obin,

° **Des personnes consultées** : les BD/CD/CA Ligue, Hugues Robidez, Rudy Jardot, Medi Aït Blal, les 5 trésoriers départementaux

° **Des personnes tenues informées** : la Fédération et la CNCG

Les **décisions** seront prises par les BD/CD/CA puis AG Ligue

LE SUJET

SON IMPORTANCE

Les défaillances financières impactent

- **l'ensemble des clubs**

Un club qui ne paie pas ses dettes les fait payer par les autres clubs qui n'ont pas de dettes et met en péril Ligue et Comité

- **le domaine sportif**

Un club qui ne paie pas ses acquisitions peut obtenir à bon compte des licenciés et des mutés... faussant ainsi les compétitions

- **la gouvernance, la gestion, le juridique, le social...**

Des dirigeants qui manquent de connaissances, qui outrepassent leurs obligations, qui s'affranchissent des respects contractuels ou les ignorent... risquent leur mise en cause personnelle, les contrôles URSSAF, des requalifications de contrats, etc.

LA SITUATION QUELLE QUE SOIT LA STRUCTURE

Fédé Ligue-Comité Club

- **Les préoccupations et les obligations sont identiques**
 - des salariés à payer : administratifs, entraîneurs, joueurs, éducateurs...
 - des affiliations, engagements, frais de gestion, licences, mutations à régler
 - des dettes fournisseurs à honorer
- **Les aléas et les contraintes sont les mêmes**
 - Les subventions, les aides... sont en diminution et payées de + en + tardivement
 - Les licenciés demandent de + en + souvent des échéanciers de paiement
 - La fidélité des sponsors n'est jamais complètement acquise d'une année sur l'autre

LA SITUATION DES CLUBS EN HDF

- Au 1^{er} Janvier 2026, la dette Ligue des clubs est de 183 312€
- 168 200€ sont plus particulièrement à surveiller /une dizaine de clubs

Nord	98 000€
Pas de Calais	23 000€
Oise	23 000€
Somme	20 200€
Aisne	4 000€

A noter que les clubs peuvent connaître des difficultés financières sans que la Ligue en ait connaissance

LE SUJET

LE SENS

L'équipe estime indispensable

- **d'agir de concert avec les clubs**

= mieux se connaître et partager la confiance

- **de privilégier le préventif au curatif**

= accompagner plutôt que sanctionner sauf si nécessité

- **d'investiguer tous les domaines inter agissant avec le financier**

= sportif, gestion, juridique, social, gouvernance, environnement, sources de financement...

LES ACTIONS DE 3 TYPES

- **Préventives**

= l'identification des clubs à risques/des engagements assortis de garanties financières
+ de l'information, des réunions, des formations fédérales, locales et thématiques
+ de l'accompagnement, du marrainage/parrainage,

- **Situationnelles**

= idem
+ des échéanciers et des obligations financières
+ la mise en réseau, des collaborations

- **Curatives**

= idem
+ des limitations, des blocages, des sanctions, des actions judiciaires

L'ACTION

LES PRIORITÉS

Parmi l'ensemble des clubs HdF, les clubs à traiter prioritairement

- Les clubs ayant des dettes à 90 jours (à suivre dès un retard de 30 jours)
- Les clubs N1, N2 et N3 F&M, + les clubs PNM
- Les clubs qui accèdent de N2 en N1
- Les clubs suivis en CNCG pour leurs équipes R & D
- L'ensemble des clubs demandeurs, volontaires ou identifiés à risque

Les dates à suivre

- Septembre (après l'encaissement des licences/mutations)
- Décembre et Février (après les versements des aides et subventions N-1)
- Mai-Juin (avant l'AG, les affiliations/engagements/nouvelles licences...)

ÊTRE CONCRET EN 4 POINTS

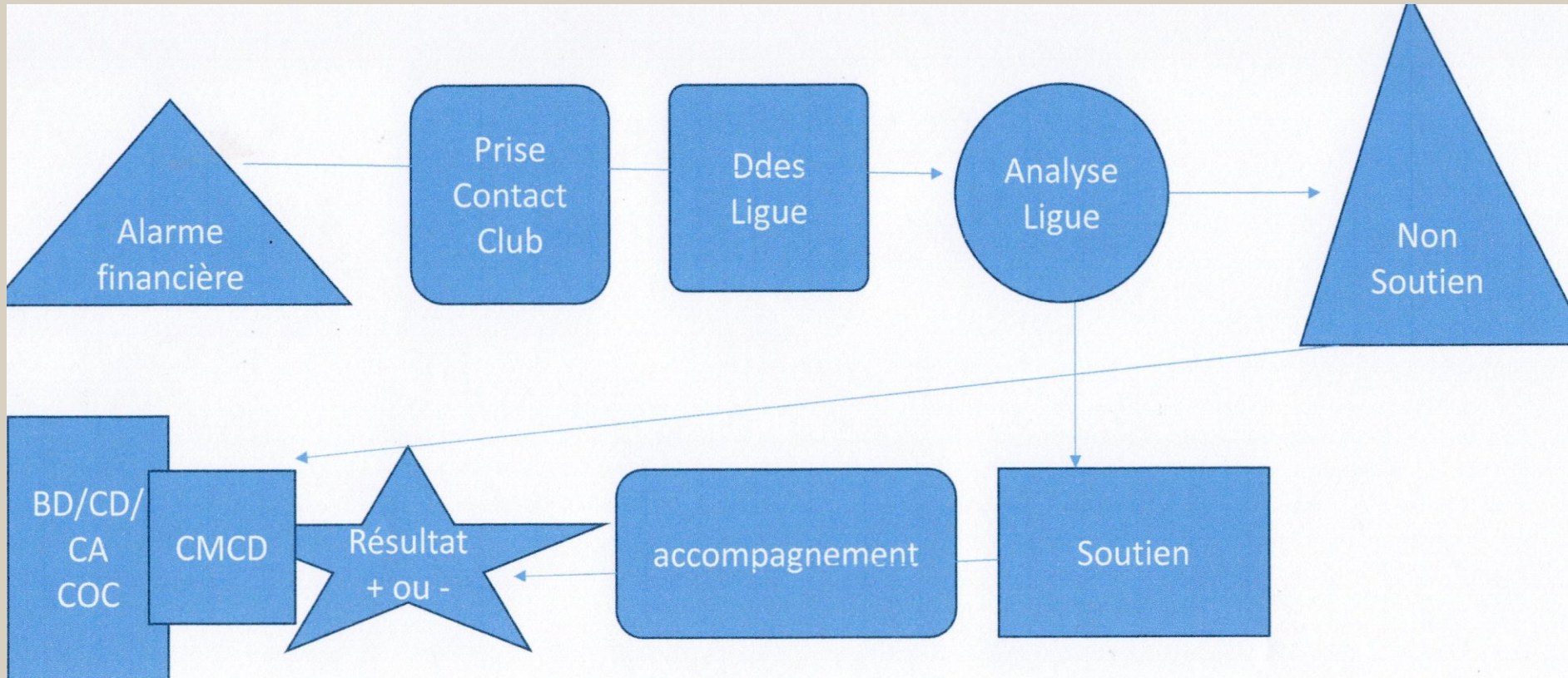
- Réaliser un **questionnaire** pour mieux connaître les clubs HdF / 4 axes :
humain, financier, environnement, logistique et sportif

- Bâtir des **grilles (dont financières)**
 - pour permettre aux clubs de se situer et d'agir
 - pour permettre à la Ligue d'identifier les urgences et les priorités
 - pour construire ensemble les dispositifs adaptés et mesurer leur efficacité

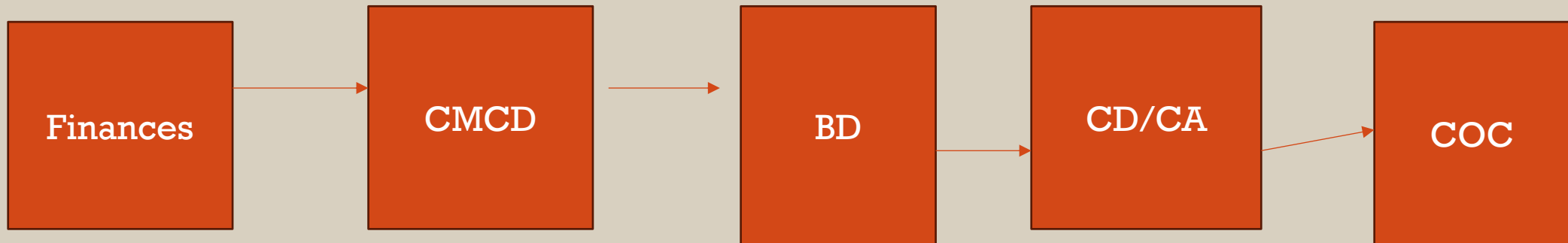
- Mettre en place les **actions** retenues

- Identifier les **implications**, les compétences, les R&R
et créer une assistance club « svp Ligue »

LE PROCESSUS DU SUIVI FINANCIER



LE PROCESSUS DÉCISIONNAIRE LIGUE



- Finances : identifie et agit
- CMCD confirme
- BD valide et informe CD/CA
- COC met en œuvre

LES TEXTES FÉDÉRAUX DE RÉFÉRENCE

- **Règlements Généraux FFHB Art 6 (6.4.1)**

« Tout club est tenu de faire parvenir à sa Ligue tous les renseignements concernant son fonctionnement »

- **Règlements Généraux FFHB Art 149.2.1**

« ... si non respect, une première relance est effectuée par courriel.

Une nouvelle relance est adressée par tout moyen permettant de prouver la réception de cette nouvelle relance dans un délai maximum d'un mois après la première relance.

Si le club ne s'est toujours pas mis en règle 14 jours après la réception de la nouvelle relance, le trésorier peut pénaliser le club :
immédiatement d'1 point au classement

Si le club est toujours débiteur après un nouveau délai d'1 mois de 2 points supplémentaires ».

Le Trésorier informe la COC en cas de sanction

- **Règlements Généraux FFHB Art16.2**

« Pour les clubs réaffiliés, des licences ne peuvent être délivrées qu'après apurement des dettes aux différentes instances fédérales.

En cas de non paiement dans le délai fixé à l'art 149.2.1, les dispositions du même article s'appliquent ».

MERCI !